



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN DU GRAND NANCY

POLITIQUE PUBLIQUE :
DÉVELOPPEMENT URBAIN

SEANCE DU : 30 JUIN 2022

DELIBERATION N° : 46

OBJET :
PLU D'HOUEMONT - MISE EN
COMPATIBILITÉ - DÉCLARATION DE PROJET
"AUX GRANDS JARDINS" : OBJECTIFS
POURSUIVIS ET MODALITÉS DE LA
CONCERTATION PRÉALABLE

RAPPORTEUR : Evelyne DEVOUGE

EXPOSE DES MOTIFS

La Métropole du Grand Nancy a engagé par délibération du 8 février 2019 une procédure de mise en compatibilité du PLU de Houdemont par le biais d'une déclaration de projet. Cette procédure vise à ouvrir à l'urbanisation, pour partie, la zone 2AU « Aux Grands Jardins ». Cette ouverture à l'urbanisation doit permettre la production de nouveaux logements sur Houdemont, dans une logique de mixité résidentielle et générationnelle.

Le dossier de déclaration emportant mise en compatibilité du PLU a été soumis à la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) pour une demande d'examen au cas par cas en juillet 2019. Dans sa décision du 5 septembre 2019, la MRAe a décidé de soumettre la procédure à évaluation environnementale, du fait des enjeux environnementaux du secteur. **Celle-ci a été réalisée et a conduit la commune et la Métropole à diminuer sensiblement le périmètre urbanisable, passant ainsi de 5,16 hectares à 1,1 hectares. Il s'agit ici d'une application concrète de la stratégie E-R-C (Eviter, Réduire, Compenser) développée par ailleurs dans les travaux en cours d'élaboration du PLUi HD métropolitain.**

La loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique dite "ASAP" soumet désormais à la concertation obligatoire prévue par l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, les procédures de mise en compatibilité d'un PLU soumises à évaluation environnementale.

Aussi, il est nécessaire d'organiser cette concertation dans le cadre de la procédure de mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU de Houdemont, avant l'organisation de l'enquête publique réglementaire.

L'article L.103-3 du code de l'urbanisme indique que les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de la collectivité, ce qui est l'objet de la présente délibération.

Les objectifs poursuivis par la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Houdemont :

Les objectifs poursuivis par la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Houdemont ont été précisés dans la délibération du Conseil métropolitain du 8 février 2019. Ils sont rappelés ci-après et complétés par les enjeux environnementaux mis en évidence par le processus d'évaluation environnementale :

- La réponse donnée aux objectifs de production de logements fixés par le Programme Métropolitain de l'Habitat. Le programme de logement prévu dans le cadre du projet « Aux Grands Jardins » vise à créer et proposer une offre diversifiée, ceci dans le respect des objectifs de mixité résidentielle fixés par le PMH à l'horizon 2027. Il doit ainsi contribuer à la diversification du parc de logement, au renouvellement de la population et à la mixité sociale et générationnelle.
- Un projet qui préserve et valorise la Trame Verte et Bleue en tenant compte des enjeux environnementaux sur le secteur tels qu'identifiés lors du diagnostic environnemental réalisée dans le cadre du PLUi HD et mis en perspective du projet dans l'évaluation environnementale. Le projet ainsi revu préserve les espaces les plus sensibles écologiquement (Eviter – Réduire) et valorise le site d'un point de vue paysager (Compenser).

Les modalités de la concertation :

En lien avec la commune de Houdemont, les modalités de concertation suivantes ont été définies :

- La concertation se déroulera pour une durée totale de 4 semaines, probablement sur la période de septembre à octobre 2022.
- Une réunion publique sera organisée en commune.
- Un dossier de concertation sera mis à disposition du public. Celui-ci comprendra des éléments de présentation du projet, la justification des besoins ainsi que le résumé non technique de l'évaluation environnementale.
- La consultation du dossier de concertation ainsi que le recueil des avis et remarques du public sur des registres dédiés pourront se faire :
 - Sous format papier, en mairie de Houdemont aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'à la Métropole du Grand Nancy, bâtiment Chalnot – Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
 - Sous format numérique, sur le site internet jeparticipe.metropolegrandnancy.fr

Un avis d'ouverture à la concertation sera affiché en mairie de Houdemont, au siège de la Métropole du Grand Nancy et sur son site internet au plus tard 15 jours avant le démarrage de la concertation. Cet avis sera également publié dans un journal local au moins 15 jours avant le démarrage de la concertation.

Au terme de la période de concertation, un bilan de celle-ci sera tiré par délibération du conseil métropolitain et joint au dossier d'enquête publique.

DELIBERATION

En conséquence et après avis favorable de la commission Développement Urbain et Transition Ecologique du 16 juin 2022, il vous est demandé d'approuver les objectifs de la mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU de Houdemont ainsi que les modalités de concertation avec le public pour cette procédure.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pour une durée d'un mois au siège de la Métropole du Grand Nancy et en mairie de Houdemont. Il sera également fait mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Petronio ne prend pas part au vote.



CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 30 JUIN 2022

Affaire n° 46

10H00

ETAIENT PRESENTS

Mme BEAUDEUX Evelyne - Nancy
Mme BENMOKHTAR Sabrina - Nancy
Mme BILLOT Véronique - Nancy
Mme BLANDIN Chloé - Nancy
Mme BOCOUM Martine - Maxéville
M. BOILEAU Pierre - Ludres
Mme BOILLON Muriel - Nancy
M. BOULANGER Alain - Fléville
M. BREUILLE Michel - Essey-lès-Nancy
M. CHANUT Henri - Seichamps
M. CHOSEROT Christophe - Maxéville
Mme COSTANTINI Anne-Mathilde - Laxou
Mme CREUSOT Nicole - Nancy
M. DESSEIN Jean-Pierre - Art-sur-Meurthe
Mme DEVOUGE Evelyne - Essey-lès-Nancy
Mme DIDELOT Anne-Sophie - Nancy
M. DONATI Patrice - Vandoeuvre
M. EHRENFELD Jean-Pierre - Laxou
M. FÉRON Hervé - Tomblaine
M. FICK Michel - Nancy
M. GIRSCH Bernard - Saulxures
M. GRAUFFEL Claude - Vandoeuvre
Mme GRUET Stéphanie - Malzéville
Mme HAMIDI Hania - Tomblaine
M. HATZIG Patrick - Nancy
M. HÉNART Laurent - Nancy

ETAIENT EXCUSES

M. GARCIA Laurent - Laxou
M. HABLOT Stéphane - Vandoeuvre

AVAIENT DONNE POUVOIR

Mme ACKERMANN Danielle - Vandoeuvre
Mme COLOMBO Muriel - Nancy
M. DA CUNHA Eric - Laneuveville
M. DAMOISEAUX Bruno - Vandoeuvre
Mme DEBORD Valérie - Nancy
M. LE SOLLEUZ Antoine - Nancy
Mme LUCAS Isabelle - Nancy
M. MIDON Jean-François - Saint-Max
M. PENSALFINI Eric - Saint-Max
M. PERROT Cyrille - Villers-lès-Nancy
M. PIERRONNET Romain - Nancy
Mme WUCHER Anne - Jarville
M. GUILLEMARD Philippe - Nancy
Mme GRANDJEAN Carole - Nancy
M. EL HARRADI Mounir - Nancy
M. SADI Areski - Nancy
M. MASSON Bertrand - Nancy
Mme COLIN Sylvie - Laneuveville
Mme MERCIER Estelle - Nancy
Mme ENGEL Nathalie - Villers-lès-Nancy
M. CHABIRA Hocine - Nancy

M. JACQUEMIN Pascal - Villers-lès-Nancy
Mme JANDRIC Christelle - Nancy
Mme KHIROUNI Chaynesse - Nancy
M. KLEIN Mathieu - Nancy
M. KLING Bertrand - Malzéville
Mme KOMOROWSKI Régine - Vandoeuvre
M. LIESENFELT Alain - Dommarthemont
M. MAGUIN Frédéric - Nancy
Mme MARREL Charlotte - Nancy
M. MATHERON Vincent - Jarville
Mme MICHEL Delphine - Nancy
M. MIRON Romain - Maxéville
M. MURATET Franck - Nancy
M. OGIEZ Marc - Pulnoy
M. PETRONIO Maurizio - Houdemont
Mme PIBOULE Nadine - Vandoeuvre
M. RAINERI Serge - Nancy
Mme RAVON Véronique - Ludres
Mme RENAUD Dominique - Vandoeuvre
Mme STEPHANUS Nicole - Vandoeuvre
M. TENENBAUM Marc - Nancy
Mme VIEUX-MELCHIOR Catherine - Saint-Max
M. WATRIN Laurent - Nancy
M. WERNER François - Villers-lès-Nancy
Mme WIESER Laurence - Laxou
M. YILMAZ Bora - Nancy

M. SARTELET Didier - Heillecourt

à Mme PIBOULE Nadine - Vandoeuvre
à M. TENENBAUM Marc - Nancy
à Mme BOCOUM Martine - Maxéville
à Mme KOMOROWSKI Régine - Vandoeuvre
à M. HÉNART Laurent - Nancy
à Mme MICHEL Delphine - Nancy
à M. HATZIG Patrick - Nancy
à M. DESSEIN Jean-Pierre - Art-sur-Meurthe
à Mme VIEUX-MELCHIOR Catherine - Saint-Max
à M. WATRIN Laurent - Nancy
à M. FICK Michel - Nancy
à M. MATHERON Vincent - Jarville
à Mme DIDELOT Anne-Sophie - Nancy
à M. OGIEZ Marc - Pulnoy
à Mme BEAUDEUX Evelyne - Nancy
à Mme BENMOKHTAR Sabrina - Nancy
à M. RAINERI Serge - Nancy
à M. YILMAZ Bora - Nancy
à M. BREUILLE Michel - Essey-lès-Nancy
à Mme RENAUD Dominique - Vandoeuvre
à Mme BOILLON Muriel - Nancy

Le présent acte a été publié le : **1 JUL. 2022**

Pour le Président, la conseillère métropolitaine :

Evelyne DEVOUGE